

L'urbanisme transitoire : expérimenter aujourd'hui pour mieux construire demain



Avant de transformer durablement un espace public, il est important de s'assurer que le futur projet répond réellement à vos besoins et à vos attentes. C'est l'objectif de l'urbanisme transitoire.

L'urbanisme transitoire consiste à installer, pour une période limitée, des aménagements temporaires permettant de tester différents usages d'un lieu. Il peut s'agir de mobilier urbain, d'espaces végétalisés, d'aires de jeux, de zones de détente, d'équipements sportifs ou encore d'espaces dédiés à des animations et des rencontres.

Cette démarche vous permet de découvrir concrètement différentes possibilités d'aménagement et d'expérimenter les futurs usages du site avant que des travaux définitifs ne soient engagés. Vos observations, vos retours d'expérience et vos suggestions deviennent alors des éléments essentiels pour construire le projet final.

Plutôt que de concevoir un aménagement permanent uniquement à partir d'études ou d'hypothèses, nous pouvons ainsi observer ensemble ce qui fonctionne réellement : quels espaces sont les plus fréquentés, quels équipements sont appréciés, quels usages émergent naturellement et quels ajustements sont nécessaires.

Cette phase d'expérimentation présente également un avantage économique important. En testant les aménagements avant de les réaliser de manière pérenne, nous nous donnons les moyens d'investir de la meilleure des façons. Les choix réalisés pour le projet définitif reposent sur des usages observés et partagés avec vous, limitant la non-appropriation de certains équipements.

L'urbanisme transitoire permet donc de construire un projet plus pertinent, plus durable et plus proche de vos attentes. C'est une manière de concevoir la ville avec vous, en expérimentant aujourd'hui pour réaliser demain un aménagement définitif qui corresponde réellement aux besoins du quartier.

Votre participation et vos retours sont au cœur de cette démarche : ils contribueront directement à définir l'avenir du Parc Frot.